

Risques bancaires et contrôle interne : vers une codification des pratiques ?



Sylvie Taccola-Lapierre
Université du Sud, Toulon-Var
sylvie.taccola@univ-tln.fr

Face aux évolutions réglementaires, les établissements bancaires ont fait évoluer leur dispositif de contrôle interne. Nous proposons ici une évaluation du contrôle interne à partir d'une étude de terrain réalisée auprès d'une banque coopérative française durant 24 mois. L'objectif de cette recherche qualitative est multiple : découvrir comment la banque étudiée s'est adaptée aux évolutions de la réglementation en matière de contrôle interne, comprendre tous les enjeux du contrôle interne aux plans organisationnel et technique pour, in fine, proposer des matrices des risques et des contrôles clés. Ces dernières seront abordées sous deux angles : l'aspect organisationnel du contrôle interne (approche en terme de gouvernance) et les aspects techniques du contrôle interne (approche par typologie de risques).

Mots clés: contrôle interne, gouvernance, régulation, risques bancaires (G28)

Due to regulatory changes, banks have changed their system of internal control. We propose here an evaluation of internal control from a field study with a french cooperative bank for 24 months. The purpose of this qualitative research is multiple: to discover how the bank has adapted to study the regulation of internal control, understand all the issues of internal control to organizational and technical and ultimately propose matrices risks and key control. These perspectives: the organizational aspect of internal control (approach in terms of governance) and the technical aspects of internal control (approach by type of risk).

Keywords: internal control, governance, regulation, banking risks (G28)

I - Introduction et choix méthodologiques

Face à l'opacité de l'industrie bancaire et aux dysfonctionnements mis en évidence par la dernière crise financière le contrôle interne reste la pierre angulaire de la gouvernance bancaire. En France, le règlement n° 97-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire fixe les modalités du contrôle interne et son champ d'application. Pour autant, le texte de référence n'impose aucune organisation spécifique mais dicte un certain nombre de principes. L'idée maîtresse du nouveau dispositif est la responsabilisation des équipes opérationnelles face aux